

## TARIF ET MODES DE PAIEMENT

Pour déterminer le tarif, un taux d'effort est appliqué sur le **quotient familial** (QF) de la Caisse d'Allocations Familiales.

Un **tarif minimum** et un **tarif maximum** ont été définis pour chaque accueil.



Pour calculer votre tarif, il suffit de multiplier votre quotient familial par le taux d'effort correspondant au temps d'accueil choisi. Si le résultat obtenu est inférieur au tarif minimum indiqué, le **tarif plancher** s'applique automatiquement. Si le résultat est supérieur au tarif maximum, le **tarif plafond** s'applique.

	Taux d'effort	Tarif mini	Tarif maxi	Dépannage
Accueil du matin 7h30-8h30	0.29%	1.01 €	3.53€	4.60€
Restauration scolaire 11h30-13h30	0.45%	1.60€	5.88€	6.95€
Accueil récréatif du soir 16h30-17h00	0.12%	0.43€	1.55€	2.62€
Accueil du soir 16h30-18h	0.29%	1.01€	3.53€	4.60€

**Le paiement se fait avant la date limite d'encaissement précisée sur chaque facture :**

- ✓ Par paiement en ligne via l'Espace Citoyens.  
<https://www.espace-citoyens.net/saint-priest/>
- ✓ Par prélèvement automatique sur le compte bancaire d'un des parents.
- ✓ Par chèque libellé à l'ordre du « régisseur des restaurants municipaux » remis au responsable du restaurant ou au Guichet Unique
- ✓ Par règlement en espèces (pas de rendu de monnaie), remis par les parents au responsable du restaurant scolaire ou au Guichet Unique qui leur remet un reçu de paiement.
- ✓ Par CB auprès du Guichet Unique

Les règlements ne doivent pas transiter par les enfants.